

Destinataire(s)**VOS RÉF.:****NOS RÉF.:** D4008XXX**INTERLOCUTEUR:** O. Garrigues / S. Riebert**OBJET:** RPP 2025

Saint-Denis, le 13/08/2025

Madame, Monsieur,

Le Recueil de Prescriptions au Personnel (RPP) vient d'être mis à jour pour prendre en compte les évolutions réglementaires, compléter certains chapitres, intégrer le REX, intégrer les 10 règles vitales du groupe EDF et être conforme au nouveau référentiel électrique. Sa version 2025 est maintenant disponible et entrera en application au **1er janvier 2026**.

Pour EDF SA, le recueil s'adresse à l'ensemble des salariés, EDF et partenaires, intervenant sur les installations industrielles de la DPNT, d'EDF Hydro, de SEI ainsi que dans les ouvrages neufs de l'ingénierie Projet Nouveau Nucléaire. Il précise les règles fondamentales de sécurité à observer pour l'exploitation et la maintenance sur tous les ouvrages. Il ne se substitue pas au code du travail.

Ce Recueil de Prescriptions est complété, comme la précédente version, par le référentiel radioprotection de la DPN et par le référentiel radioprotection de la DP2D. Pour tout ce qui concerne les activités sur des installations électriques et pour les salariés habilités supérieur à H0/B0, il est complété par le Fascicule Documentaire FD C18-510-2 qui est le Recueil de Prescriptions du domaine Électrique. Pour les salariés habilités H0/B0, le Recueil de Prescriptions du domaine Électrique est le chapitre 47 du RPP 2025.

Le respect de ces prescriptions exige que les responsabilités des différents acteurs (EDF, partenaires, salariés, employeurs) soient clairement définies, connues et assumées par chacun.

*PJ : Présentation du RPP 2025 ; RPP 2025 ; Courrier pour les salariés**Copie(s) :**Relève de l'archive intermédiaire : non**Accessibilité : Interne**Applicabilité : sans objet**Durée de conservation : 10 ans**Date de réexamen : sans objet*Direction du Parc Nucléaire et Thermique
Division Production NucléaireSite Cap Ampère
1, Place Pleyel
93282 SAINT DENIS CEDEX

Téléphone +33 1 43 69 22 00

www.edf.frEDF - SA au capital de 2 084 365 041,000 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

Ainsi, le Code du travail impose **à l'employeur** de porter à connaissance le Recueil de Prescriptions auprès de chaque travailleur. Cette obligation vise à garantir que le salarié a bien connaissance des prescriptions applicables qui le protègent des risques pour mener ses interventions en toute sécurité.

Ce courrier a donc pour but de vous informer de l'évolution du RPP. En tant qu'employeur, il est de votre responsabilité de porter à connaissance de vos salariés le RPP 2025 et de distribuer ce dernier, en version numérique ou papier, selon votre choix. Nous vous laissons le soin d'assurer une traçabilité en interne pour cette information. A noter que le RPP 2025 possède une page permettant d'assurer la traçabilité lors la mise à disposition du document.

Pour vous permettre la diffusion du RPP et l'information de vos salariés selon les modalités à définir par vous-mêmes, nous fournissons **un kit d'accompagnement** qui comprend :

- Un outil informatique (MOOC) réalisé par EDF et accessible en libre-service sur e-campus (accès possible pour nos partenaires). Cet outil permet de découvrir de manière interactives les évolutions du RPP et de se tester à la fin sur les principaux éléments à retenir.
- Une présentation PDF reprenant les enjeux et périmètre du RPP 2025, des explications sur la méthode utilisée pour réaliser sa mise à jour et les évolutions importantes.
- Le RPP 2025 sous format informatique

Pour votre information, si vous souhaitez commander le RPP sous format papier, l'imprimeur utilisé par EDF est :

CHAUMEIL ILE DE FRANCE 93, Avenue François ARAGO - CHALLENGE 92 - 92000 NANTERRE
Tél : 01 56 05 05 20 - Email : contact92@groupechaumeil.fr
SAS au capital 240 000 € - Siret 442 388 757 00035 RCS Nanterre - APE 8219Z - N°TVA : FR 6144238875793

Contact : magali.moniot@groupechaumeil.fr (Direction commerciale)

Nous nous tenons bien sûr à votre disposition en cas de questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Olivier Garrigues
Directeur Délégué Santé Sécurité Radioprotection DPN